

Proposition #4

FAVORISER LE PARCOURS DE VIE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Fiche 4c

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS DENTAIRES



Exposé de la

PROBLÉMATIQUE

- Une partie importante de la population des personnes en situation de handicap ou âgées a de grandes difficultés à accéder aux soins dentaires, ou n'y accède pas pour des raisons multiples :
 - Pour les usagers : absence de prévention, non-perception des besoins de soins, fortes réticences et angoisses à la perspective de recevoir des soins, accessibilité des cabinets libéraux.
 - Pour les établissements et services médico-sociaux : absence ou insuffisance de sensibilisation des professionnels aux conséquences de soins dentaires négligés, difficultés et coûts pour organiser des transports.
 - Pour les professionnels de santé : insuffisance de professionnels initiés à ce type de prise en charge (en ville et en établissements), difficultés accrues pour la réalisation d'anesthésie.
 - Pour les établissements sanitaires : réticences des établissements à développer cette offre car coûts estimés supérieurs aux recettes de tarification à l'activité, en raison en particulier de la longueur et la multiplicité des temps de soins.
- Ces difficultés sont à l'origine d'un renoncement fréquent aux soins dentaires, avec des conséquences dramatiques (édentation partielle ou totale, problèmes de nutrition, douleurs méconnues, problèmes infectieux, ...) accroissant les inégalités.



SOLUTIONS

proposées par la FEHAP

- Inclure dans les PRS II un objectif spécifique de mise en place d'une organisation complémentaire ville - établissements médico-sociaux - établissements sanitaires, permettant le recours aux soins dentaires pour ce type de population.
- Identifier une **Mission d'Intérêt Général (MIG) « soins dentaires »** pour les établissements s'engageant dans la prise en charge des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, répondant à des critères précis de non-accessibilité aux soins courants.
- Donner l'accès au bloc opératoire aux assistants-dentaires.
- Prévoir dans la formation des professionnels médicaux et paramédicaux une formation spécifique.



LES FACTEURS-CLÉS

du succès

- Une tarification adaptée en ville et à l'hôpital.
- Une formation des professionnels à ce type de public et aux méthodes particulières qu'il nécessite, et une sensibilisation à l'utilisation du MEOPA.
- Le rappel aux établissements publics de leurs missions de service public.